

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2010 relatif aux titres, diplômes, certificats, attestations exigées des candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2010 relatif à l'institutionnalisation de la certification C2i2e ;
- Vu la proposition de l'Administratrice Provisoire de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du Certificat Informatique et Internet 2 Enseignant, au titre de l'année universitaire 2022-2023 est constitué comme suit :

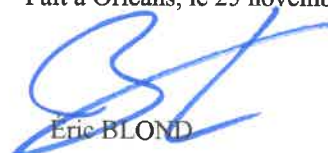
Président du jury :

- Monsieur Manuel SCHNEEWELE Maître de Conférences

Membres du jury :

- Monsieur Mounib MEKHILEF Maître de Conférences
- Monsieur Anthony GOUBIN Professeur Certifié
- Monsieur Anthony MARSAN ORDI Professeur de Lycée Professionnel
- Monsieur Éric BERTHOLOM Professeur Agrégé

Fait à Orléans, le 25 novembre 2022


Eric BLOND